19

ONTARIO ET MANITOBA.

La Vérité.

La Puissance du Canada offre en ce moment un spectacle étrange et qui semble préparer à l'avenir de ce pays des jours gros d'orages et de difficultés. La plus populeuse des provinces canadiennes, Ontario, s'attaque à sa jeune sœur Manitoba avec une violence et un acharnement qui font mal à voir, pour tout canadien qui aime son pays et en désire la prospérité et la force. Comme le mal n'est qu'à son début, il n'est pas sans remède, ses progrès peuvent être arrêtés et si les hommes sensés s'en occupent, ils pourront cicatriser les plaies profondes que les deux dernières années viennent d'envenimer. C'est ce qui nous détermine à écrire les lignes suivantes et à les soumettre à la considération des membres de la législature fédérale.

Personne n'osera mettre en doute la parfaite indépendance d'une province vis-à-vis de l'autre : cette base de notre pacte fédéral doit s'appliquer aux faibles provinces comme aux fortes, aux pauvres comme aux riches, aux nouvelles comme aux anciennes. En présence de ce principe, il est par trop pénible et même inquiétant de voir la province d'Ontario se poser en reine et dominatrice vis-à-vis de Manitoba. Les journaux d'Ontario parlent et veulent qu'on agisse comme si Manitoba n'était qu'une succursale où ils ont le droit de tout diriger et de tout régenter. Certains immigrants, parce qu'ils sont d'Ontario, croient que tout leur est dû dans Manitoba, qu'ils peuvent violer toutes les lois et insulter toutes les autorités du moment qu'ils ne sont pas satisfaits. Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire et de plus dangereux, voilà que la législature d'Ontario passe des résolutions et met son budget à contribution pour déterminer les vilains qui la représentent à Manitoba à y continuer leurs actes de violence et à y prolonger les luttes et les désordres qu'eux seuls y ont provoqués et auxquels ils ont eu une si large part.

Des troubles sérieux ont eu lieu à la Rivière-Rouge ; tout le monde sait maintenant que les premiers auteurs de ces troubles sont des gens d'Ontario : Schultz, Bowen, Meade, Mair et autres ont, par leurs mensonges, trompé l'opinion publique en Canada, fourvoyé les premiers employés du gouvernement qui ont été envoyés à la Rivière-Rouge ; et, pour comble de malheur, ont fait croire à la population du pays que tous ceux qui viendraient du Canada lui seraient aussi injustement hostiles. Ce sont les mensonges de cette coterie, ses menaces et son habitude d'opposer une résistance ouverte à l'exécution de la loi, qui ont déterminé le mouvement insurrectionnel de 1869, dans le but de régler les conditions auxquelles le Nord-Ouest entrerait dans la Confédération, de façon à ce que ses habitants ne fussent pas le jouet d'Ontario. Riel n'aurait jamais songé à une résistance, il n'aurait jamais réussi, si les indignes et honteux procédés de certains Canadiens n'avaient pas fâcheusement prédisposé la population. L'Hon. William McDougall, MM Snow et Dennis n'auraient jamais attaché à leurs noms respectifs les notes humiliantes qui les caractérisent, s'ils n'avaient pas fait l'acte pitoyable de se laisser conduire par Schultz et compagnie.

Les troubles une fois commencés, on a fermé les yeux sur les causes véritables, sur les agents provocateurs ; à force de fausses accusations, d'insinuations perfides et même d'atroces calomnies, on a cru racheter ses propres fautes et celles de ses amis. On a appelé martyrs les méchants hommes qui représentaient Ontario et Winnipeg, on a tenté de faire passer pour honnête et loyal le plus vilain d'entre eux, on l'a fêté, choyé, payé ; on a tout fait pour le mettre en relief : on n'a oublié qu'une chose, de lui changer le cœur.

Les *Indignation Meetings* ont révélé des haines et provoqué des explosions dont doivent rougir aujourd'hui les quelques hommes sérieux qui ont été entraînés à y prendre part.

La capitale d'Ontario s'est marquée au front des stigmates de l'ignominie, en souffrant qu'un de ses *Aldermen* se fit le harangueur d'une populace effarée qui, en plein jour et en pleine rue, prenait la détermination de *lyncher* des hommes qu'elle

ne connaissait pas et qui n'avaient contribué en rien, directement ou indirectement, à la mort de Thomas Scott. Les pays les plus sauvages traitent avec courtoisie les délégués d'autres pays sauvages, même ennemis. Toronto voulut prendre les délégués que le Nord-Ouest envoyait au Canada et que le gouvernement impérial avait commandé de recevoir et d'écouter.

Uniquement pour plaire à Ontario, la Puissance du Canada s'impose l'immense dépense d'une expédition militaire. Le gouvernement de Sa Majesté ne permit le mouvement de cette expédition qu'après que les délégués eurent exprimé leur satisfaction des arrangements conclus à Ottawa. Ontario se soucia peu de la bonne foi garantie par les représentants de Notre Gracieuse Souveraine et continua d'exciter le fanatisme, la haine et la vengeance. L'armée canadienne venue dans Manitoba pour une mission de paix et de civilisation, eut la honte de voir ses annales souillées par les méfaits d'un certain nombre de ses soldats: meurtres, assauts, batteries, menaces d'incendie, bris de prison, voilà quelques-uns des fruits de paix et des actes de civilisation dont Ontario s'est ménagé l'ignominieuse responsabilité dans Manitoba.

Toutes ces hontes furent connues en Angleterre et à Ottawa, on les étouffa, on les pallia. Les hommes éminents qui gouvernent Ontario auraient dû comprendre qu'il était de l'intérêt et de l'honneur de leur province de garder le silence: loin de là, ils font plus de bruit que jamais et ne négligent rien pour provoquer des explications qui ne peuvent que leur être préjudiciables.

Encore l'affaire de Thomas Scott!.. Une résolution de la législature d'Ontario exprime à cet égard ses regrets et ses espérances, $5000 offertes en récompense pour l'arrestation et la conviction des meurtriers de Scott. Cette dernière mesure serait bien ridicule si elle n'était pas si cruellement dangereuse...... Thomas Scott, du comté de Middlessex, vint à la Rivière-Rouge, dans l'été 1869 au service de M. Snow pour travailler au chemin Dawson. Dans un premier mécontentement Thomas Scott, qui portait toujours le pistolet à la ceinture, tira son arme et le présenta à la poitrine de M. Snow, en jurant de le tuer comme un chien s'il proférait un seul mot. Vers l'automne, les ouvriers de M. Snow, presque tous d'Ontario et sous la direction de Scott, se mirent en grève refusant de travailler pendant cinq jours. M. Snow les congédia, mais comme il ne voulait pas les payer pour le temps de leur rébellion, Scott aidé de ses camarades, se saisit de l'agent du gouvernement du Canada, l'arracha violemment de la maison où il était, le frappa rudement et le traîna sur le bord de la rivière La Seine où il l'aurait indubitablement noyé si quelqu'un n'était intervenu. A la faveur des ténèbres et conduit par un métis français de la Pointe de Chêne, M. Snow, put atteindre le Fort Garry et informer les autorités d'Assiniboine de ce qui venait de se passer. La police de Winnipeg ne se composait que de deux hommes et ces deux hommes suffisaient pour maintenir dans la tranquillité les *banditti* du pays. Les autorités comprirent que ce nombre ne suffirait pas pour ramener à justice les *loyaux* d'Ontario. Des connétable spéciaux furent assermentés et envoyés pour se saisir de Scott et de ses camarades. Des menaces de faire feu sur les connétables n'intimidèrent pas ces derniers: Scott fut arrêté et conduit en prison. Les débonnaires autorités d'Assiniboine l'admirent plus tard à caution. Le mouvement politique, qui changea immédiatement après la face du pays, sauva Thomas Scott de la sentence infâmante qui nécessairement devait être portée contre lui. Sans prétendre justifier la sentence qui plus tard le condamna à mort, il est facile de juger de la violence et de l'irascibilité de ce caractère, et qu'il s'est trouvé en lui autre chose, qu'un noble sentiment de loyauté, de dévouement à sa patrie et à sa Souveraine. S'il a été tel que nous venons de dire en temps de paix, on peut facilement juger ce qu'il était au milieu des troubles auxquels il a pris une part si active.

Si Ontario a le droit d'intervenir pour venger Scott, elle a aussi l'obligation d'intervenir pour faire punir les auteurs de la mort de Goulet: dans un cas, c'est la victime, dans l'autre, ce sont les meurtriers qui sont d'Ontario. Le silence si complet que l'on garde sur le sort de Goulet, et le bruit que l'on fait en parlant de Scott, tout cela prouve simplement que la question de justice n'est pour rien dans les mesures prises à Ontario sur cette question irritante.

Le gouvernement Impérial a exigé des arrangements qui pussent satisfaire le peuple de la Rivière-Rouge; le gouvernement et le Parlement Fédéraux sont convenus de la teneur de ces arrangements, le peuple de la Rivière Rouge les a acceptés, pourquoi Ontario vient-elle s'immiscer dans une affaire qui n'est pas de son ressort?

Pour justifier cette condamnable intervention dans les affaires de Manitoba, On-

tario fait valoir certains statuts conférant aux cours du Canada certaines juridictions sur les délits commis dans le Territoire du Nord-Ouest et même dans le Territoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson, mais en invoquant ces statuts, on a oublié les conditions qu'ils imposent et sans lesquelles personne en Canada ne peut procéder. Par exemple : l'Acte Impérial 1 et 2 George IV, Ch. 66, exige préalablement à la juridiction de cours canadiennes l'intervention d'officiers locaux choisis par le Gouvernement Impérial. Or, le Gouvernement Impérial est loin d'avoir désigné qui que ce soit pour appréhender Riel ou autres. Donc, les tribunaux d'Ontario n'ont aucune juridiction dans l'affaire de Scott en vertu du statut passé en 1821, et qu'ils invoquent.

L'Acte d'Union 3 et 4 Victoria, Ch. 36, passé par le Parlement Impérial, ne donne pas aux Canadas Unis plus de juridiction que n'en possédaient ces Provinces avant leur union, loin de là : la pratique indique clairement que la couronne a usé du pouvoir que lui conférait la 11me section de l'acte précité : 1 et 2 Geo. IV Ch. 66 et investis la Compagnie de la Baie d'Hudson de la puissance judiciaire nécessaire pour prononcer sur les délits commis dans les limites de son Territoire, puisque, à dater de ce moment, la Compagnie organise des tribunaux au su et avec l'approbation de l'Angleterre. Elle choisit, nomme et paie un *Recorder*. Quoique ce *Recorder* soit pris en Canada et y soit connu, le Canada Ouest n'intervient pas plus que le Canada Est, dans le tribunal présidé par ce *Recorder*. On juge toutes les causes portées à sa connaissance. C'est pour exécuter une sentence de ce tribunal que le 7 Septembre 1845 un homme fut pendu au Fort Garry ; c'est aussi devant ce tribunal, présidé par le troisième ou quatrième *Recorder* nommé par la Compagnie de la Baie d'Hudson, que vingt-trois ans plus tard, deux hommes d'Ontario, accusés d'avoir tué un nommé Desmarais, furent obligés de subir leur procès. Personne d'autorisé n'a jamais dit que ces causes dussent être portées à Toronto. Ceux qui furent mécontents du tribunal établi à Fort Garry en appelèrent directement en Angleterre comme le trop célèbre et Révérend M. Corbett. L'Angleterre, en se saisissant de cette cause, confirma au lieu de les nier, les pouvoirs judiciaires exercés sous l'autorité de l'Honorable Compagnie de la Baie d'Hudson. Donc ce n'est pas à Ontario que l'Angleterre confia juridiction sur les causes criminelles du Territoire de la Baie d'Hudson. Donc Ontario n'a pas juridiction dans l'affaire de Scott. Si cette preuve de faits prolongée pendant près de trente ans au su et avec l'approbation de l'Angleterre ne suffit pas pour convaincre les plus incrédules, nous avons une preuve plus formelle, plus explicite et plus directe. Dans la 5me section de la 31 et 32 Victoria Ch. 35 il est dit : « Jusqu'à ce que le Parlement du Canada « en ordonne autrement, tous les pouvoirs, « autorités et juridictions des divers tribu- « naux actuellement établis dans la Terre « de Rupert et de leurs différents officiers, « et de tous les Magistrats et Juges de « Paix actuellement en exercice dans le « pays, continueront à y avoir pleine vi- « gueur. » Donc, au moins à la passation de cet acte, le 31 Juillet 1868, la juridiction des tribunaux de la Terre de Rupert reçoit pleine et entière confirmation, et doit continuer à s'exercer comme par le passé, jusqu'à ce que le Parlement du Canada, (après le transfert bien entendu) en ordonne autrement. Donc, au moins depuis cette époque, 1868, jusqu'au transfert, ni Ontario, ni Québec, ni aucune autre Province ne peut prétendre à une juridiction quelconque dans la Terre de Ruppert, entre la date précitée et l'époque du transfert. Donc les auteurs de la mort de Scott quels qu'ils soient, ne peuvent pas être cités devant un tribunal canadien quelconque, tant qu'un acte impérial n'y aura pas pourvu.

La législature d'Ontario ne put pas prétendre qu'elle avait juridiction au Fort Garry, parceque Schultz et autres d'Ontario ont défoncé les prisons et insulté le tribunal qui les avait trouvés coupables. On ne doit pas plus songer à dire que l'hon. William McDougall étant d'Ontario, la sotte proclamation par laquelle il a renversé le gouvernement d'Assiniboine a conféré aux tribunaux de Toronto juridiction sur les délits accomplis entre le moment où l'hon. M. McDougall a criminellement usurpé le nom de sa Souveraine et celui auquel il a plu à Sa Gracieuse Majesté de donner sa sanction royale au transfert de ce pays à la Puissance du Canada.

On veut poursuivre Riel, comme président du gouvernement provisoire, pendant l'existence duquel Scott a été exécuté ; et l'on fête Schultz qui lui aussi, avait formé un gouvernement provisoire qui dura quatre jours, et pendant ces quatre jours deux hommes, Sutherland et Parisien, furent tués.

Donald A. Smith, écuier, commissaire du Canada et de l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson, se rendit au Fort Garry, pendant les troubles. Après bien des cal-

culs et des efforts, il convoqua une assemblée de toute la population. Cette population confia ses intérêts à une convention et choisit quarante délégués : vingt anglais et vingt français, qui se réunirent à Fort Garry. La convention siégea pendant un temps considérable et finit ses opérations par l'établissement d'un gouvernement provisoire. Trente-sept délégués sur quarante réélirent Riel pour président de ce gouvernement et en nommèrent les différents officiers. Des délégués furent choisis pour être envoyés en Canada, des réjouissances publiques se firent, et tout le monde crut qu'on était arrivé à une solution satisfaisante et que le gouvernement provisoire ainsi formé aurait pour mission de maintenir la paix dans le pays, jusqu'à l'arrivée des autorités canadiennes. Ces espérances de tranquillité ne durèrent pas longtemps : deux jours après la convention, Schultz, de son côté, Thomas Scott du sien, et quelques autres encore, organisèrent des partis pour combattre le seul gouvernement qui venait d'être reconnu. On se réunit, on s'arme, à Kildonan on établit les quartiers-généraux de la nouvelle armée d'insurgés, dont Schultz, au moment du danger, craignit de prendre le commandement ; Scott était un des plus ardents. Eh bien ! je le demande à tout homme sensé. Est-là de la vraie loyauté ? Les prétendus héros se sont-ils montrés les amis de l'ordre et du pays ? De quelle autorité ce parti vient-il troubler la paix ? De quelle autorité prend-il les armes ? De quelle autorité fait-il des arrestations ?

Dans ce parti qu'on dit avoir été porté à à plus de six cents, il y avait si peu de discipline que Parisien, ennemi de Riel, fut aussi arrêté comme son espion. Le pauvre homme, qui ne s'échappa des mains des uns que pour tomber en celles des autres, en perdit la tête qu'il n'avait pas déjà très forte. Il prit la fuite, tira sur le jeune Sutherland par qui il se croyait poursuivi et le tua. Scott et quelques autres poursuivirent Parisien à leur tour, le blessèrent en lui logeant une balle dans la cuisse, puis l'atteignirent et l'assommèrent d'une manière cruelle et barbare. Les ennemis du Gouvernement Provisoire ne pouvant point s'entendre se dispersèrent. Quarante huit furent faits prisonniers le 17 Février, conduits et incarcérés à Fort Garry. Parmi eux se trouva Thomas Scott, qui, le 3 Mars, fut jugé par une cour martiale et exécuté le lendemain.

C'est la victime de cette exécution, c'est le cadavre de l'infortuné Thomas Scott que les politiciens d'Ontario ont agité et agitent encore pour continuer une excitation qu'ils espèrent leur être profitable. On nourrit le fanatisme des masses aveugles, les uns en en faisant une question de Religion et d'autres en comparant cette mort à l'assassinat de l'Honorable T. D. McGee. On crie sur tous les tons que les métis sont des gens cruels et avides de sang. Ceux qui disent ces choses ne croient pas ce qu'ils disent, ou bien ignorent complètement ce qui s'est passé à la Rivière Rouge pendant la période des troubles politiques.

Riel et ses gens sont entrés au Fort Garry au commencement de novembre, ils y sont restés jusqu'à la fin d'août. Pendant ce temps bien des ennemis et des efforts ont menacé leur position. La commission donnée au Col. Dennis, avec l'ordre de brûler, abattre, tuer, etc., tout ce qui résisterait, fut le premier signal de la lutte ; et cette lutte, fruit de la proclamation de l'Honorable William McDougall, n'avait absolument aucun caractère légal. Dennis n'avait pas plus droit de s'emparer de *Lower Fort Garry* que Riel celui de saisir le *Upper Fort Garry*. Dennis n'avait pas plus le droit d'armer les Canadiens et les Sauvages, que Riel celui d'armer les Métis. Deux camps rivaux se trouvèrent en face l'un de l'autre sur un égal pied d'illégalité, à l'exception pourtant que Riel et les siens se tenaient sur la défensive dans le but de sauvegarder contre les étrangers ce qu'ils croyaient le droit de tout sujet britannique. Sans verser une goutte de sang, Riel resta maître de la situation, fit prisonnière toute l'avant-garde de l'armée de Dennis retranchée dans la maison de Schultz : puis proclama le gouvernement provisoire comme le seul existant, puisqu'il avait vaincu celui des *conservateurs de la paix* et que l'Hon. M. McDougall avait eu soin de proclamer la déchéance de celui d'Assiniboine. Ceci se passait au mois de décembre. Dans le cours du mois de janvier suivant, Donald A. Smith, Ecr., combattit le gouvernement provisoire par une tactique plus adroite. Il voulut diviser les métis français, réussit à en soulever une partie contre Riel et la population fut conduite à deux doigts de sa ruine ; d'heureuses influences empêchèrent le conflit. Cette lutte secrète amena l'assemblée publique et la convention nommée plus haut, puis en définitive procura un nouveau triomphe au gouvernement provisoire, qui termina la convention sous la présidence de Riel, élu par elle, comme président du gouvernement provisoire avec l'approbation des seuls qui auraient pu prétendre à une autorité.

Cette seconde crise fit place à une troi-

sième; la tentative de Schultz, Scott et autres, qui n'eut été qu'un fiasco ridicule, si on n'avait pas la douleur de lui rattacher la perte de trois vies, Sutherland et Parisien, tués dans le camp de ces nouveaux insurgés, et Scott, exécuté dans l'autre camp. Cette dernière mort fit cesser les menaces et les aggressions, et depuis ce moment jusqu'au jour où il était lui-même convenu de se retirer, le Gouvernement Provisoire ne fut plus inquiété. En parlant de l'organisation qui a amené la création de la Province de Manitoba, il est sans doute extrêmement regrettable de rencontrer un cadavre sur son chemin; néanmoins, on peut dire en toute vérité que s'il est une chose étonnante pendant ce mouvement tout exceptionnel, ce n'est pas la mort d'un homme, mais le fait, au contraire, qu'un seul ait été tué. Quoi! Voilà une population, les armes à la main, en son pays natal, pendant une période de dix mois; voilà des jeunes gens sans expérience politique, ni études légales, qui dirigent cette population, qui exercent une autorité de dictateurs sous un régime tout militaire. Ces hommes, pendant plus de quatre mois, sont menacés nuit et jour; des étrangers, leurs ennemis jurés, tentent tous les moyens possibles de les vaincre, et un seul de ceux qui, volontiers, les auraient tous tués, s'ils l'avaient pu: un seul perd la vie. Ce fait est peut-être unique dans l'histoire et prouve que les Métis de la Rivière-Rouge, loin d'avoir la soif du sang, ont tout au contraire la crainte de le verser. Il y a eu erreur de jugement, on s'est cru investi d'une autorité qu'on ne possédait pas. De deux maux, on a choisi celui qu'on croyait le moindre. Un homme a été jugé et exécuté parce qu'on le croyait coupable et dangereux. De là à un lâche et cruel assassinat, à un meurtre de sang-froid, il y a toute une distance.

Dans le calme d'un cabinet, au milieu de toutes les sécurités d'une organisation régulière, il n'est pas facile, peut-être même pas possible, de se rendre compte de ce qui s'est passé au milieu des troubles et de la désorganisation qui ont dû nécessairement caractériser un mouvement de la nature de celui dont nous parlons.

Pour quiconque a étudié les excitations et les fureurs populaires, une mort quelque pénible et regrettable qu'elle soit, ne surprend pas dans les circonstances dans lesquelles on a à la déplorer. Sans chercher de comparaison avec ce qui se passa dans d'autres pays, voyons ce qui se passe à la Rivière Rouge parmi les plus violents accusateurs des Métis. Les hommes qui se disent les champions de la loyauté, dont on fait semblant d'admirer le courage, l'esprit d'ordre et de modération; ces hommes se réunissent pendant quatre jours et deux cadavres souillent le sol où ils se sont donné rendez-vous. Les troupes arrivent à Fort Garry: c'est *l'Expédition de paix et de civilisation*, *l'Union Jack* remplace le drapeau britannique, (on salue ce changement par des coups de canon, et des mensonges qui retentissent plus haut et plus loin). Le drapeau du Gouvernement Provisoire est remplacé par celui qui a pour divise: *Propelle cutem*. Des orgies comme Winnipeg n'en avait jamais vues inaugurèrent l'ère nouvelle, et quelques jours après, encore un cadavre!...... celui d'un homme lâchement assassiné en plein jour! Quelle est cette victime? Ce n'est pas la peine disent les journaux d'Ontario: c'est un métis français; c'est un mécréant de moins, ajoute le *Daily Telegraph*, et l'Hon. M. Blake poussera l'effronterie jusqu'à exprimer sa surprise de ce que le Lieutenant-Gouverneur Archibald, dans ses dépêches au Gouvernement d'Ottawa, parle longuement de ce meurtre commis à quelques pas de sa demeure, huit jours après son installation! Et ce sont ces hommes qui prétendent donner des leçons de justice, d'honneur et de loyauté!

Quelques semaines plus tard, les messieurs d'Ontario veulent être élus dans Manitoba. Ils font à cet effet des assemblées politiques: un métis anglais, ancien missionnaire du nom de Turner, ose n'être pas de l'avis de ces messieurs; de suite un complot infâme est ourdi et l'infortuné vieillard est tué, mais comme il n'est point d'Ontario, à peine signale-t-on le fait. S'il avait eu un nom français, on ne craindrais pas de s'en réjouir, étant un métis anglais on se contente de garder le silence. De grâce! qu'on cesse de nous parler de Thomas Scott, ou si l'on veut de la justice qu'on la réclame pour tous. Il est évident que si l'on ne parle que de l'une des cinq victimes des troubles de la Rivière Rouge, c'est pour servir un autre objet que l'on a en vue.

On dit à Toronto que l'on peut voter $5,000 qui causeront du trouble à Manitoba, parce que dans un temps de détresse on avait voté $5,000 pour soulager les misères de la population de la Rivière Rouge. En vérité, voilà un argument d'un genre nouveau; je vous ai fait du bien, donc je puis vous nuire, et au besoin, vous faire assommer! Comme qui dirait: une immense conflagration a détruit une partie considérable de Chicago, des secours abondants

ont été votés de toutes parts, donc tout le monde aura le droit de s'immiscer dans l'administration de la justice à Chicago ; et tous ceux qui ne seront pas satisfaits pourront y causer des troubles en votant à cet effet, une somme égale à celle qu'ils ont déjà souscrite pour le soulagement des nécessiteux. Des enfants ne raisonneraient pas ainsi. Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est que la législature d'Ontario, qui avait voté $5,000 pour atténuer les rigueurs de la famine à la Rivière Rouge, pendant l'hiver de 1868 69, n'a jamais donné, à ce qu'il paraît, un seul centin de ce qui avait été voté par elle. On dit même que le comité de secours à Fort Garry, ayant eu la bonhomie de croire qu'un vote de la législature d'Ontario était quelque chose de sérieux, se serait endetté d'une somme égale à celle promise et que cette dette n'est pas encore payée. L'Hon. M. Blake, en arrivant au pouvoir, mit la main dans le riche coffre-fort de son honorable prédécesseur et y trouva un rouleau de $5,000 adressé *Red River Settlement*

Voilà mon affaire, se dit-il, Sandfield a fait de l'effet en faisant voter $5,000 pour la Rivière-Rouge et n'en est pas devenu plus pauvre puisqu'il a tout gardé ; faisons de même, $5,000 pour la Rivière-Rouge, maintenant Manitoba, et ajoutons : pour amener à justice et convaincre les meurtriers de Scott, ça fera de l'effet, bien sûr, nous n'aurons jamais à payer cette somme. Comme tout le monde ne comprendra pas, nous promettons une Proclamation. Une Proclamation de M. Blake au banc et à l'arrière banc de toutes les nations, pour que tous et chacun puissent arrêter et convaincre devant des tribunaux compétents qui ?............les hommes quelsconque qui doivent être les meurtriers de Scott. Excellent M. Blake, ne vous semble-t-il pas que le Gouvernement Impérial d'Angleterre doit être pour quelque chose dans l'Empire Britannique et la protection des sujets Britanniques. Eh bien ! ce gouvernement, à qui seul il appartient de prononcer sur les actes accomplis à la Rivière-Rouge avant le transfert, ce Gouvernement Impérial n'a rien dit en votre sens, ou plutôt, il a dit tout le contraire de ce que vous dites. Si Manitoba et le Nord-Ouest font aujourd'hui partie de la Confédération Canadienne, ce n'est pas parce que les avis de MM. Blake et Compagnie n'ont pas prévalu, mais que le Gouvernement et le Gouvernement Fédéral ont consenti à ce que demandait le Gouvernement Impérial : *des arrangements qui satisferaient* les colons de la Rivière-Rouge ; vous tous, fanatiques qui ne parlez que vengeance, représailles, etc., etc., croyez vous, en vérité que les Métis qui avaient les armes à la main, auxquels on offrait des conditions, les auraient acceptées, si on leur eut dit : on prendra votre chef, votre sous-chef et tous ceux qu'Ontario voudra faire pendre ? Le Gouvernement Impérial, heureusement pour le Canada, domine des horizons plus larges et plus étendus que les étroits espaces dans lesquels M. Blake agite sa politique. C'est pourquoi les habitants de la Rivière-Rouge ont eu des représentants de Sa Majesté, des assurances qui les ont satisfaits, et qui seront accomplis fidèlement, quand bien même il ne serait pas du bon plaisir de notre Gracieuse Souveraine de les dire tout bas à l'oreille de M. Blake.

Nos voisins de la Grande République, dans leurs idées de protection des faibles, ne voulaient pas ouvrir le canal Ste. Marie, pour laisser passer les vaisseaux de l'expédition. Des négociations eurent lieu à Washington, on répéta que c'était une expédition de paix et de civilisation, et sans être sorcier, on peut deviner qu'il s'y dit autre chose, et sans être diplomate, on peut affirmer que l'Ambassadeur Anglais assura le Gouvernement américain que rien ne serait tenté contre les auteurs du mouvement politique de la Rivière-Rouge. M. Blake connaît assez la nécessité des expédients pour savoir ce qu'il aurait fait en pareille circonstance.

Nous l'avons assez dit plus haut, Ontario, plus que toute autre Province de la Puissance, est tenue, en honneur et en justice, à calmer l'agitation excitée en Manitoba, et pourtant les résolutions et les votes de sa Législature tendent à toute autre chose. A peine le télégraphe en eut-il porté la nouvelle à Manitoba, que dans toutes les paroisses des Métis français. on fit des assemblées auxquelles prirent part d'anciens ennemis de Riel, incarcérés par lui pendant le gouvernement provisoire, et aussi des Métis anglais, tous comprenant l'insulte et le danger des résolutions d'Ontario, décidèrent à l'unanimité de protéger Riel et ses amis, contre toute tentative du dehors. Des délégués de toutes ces paroisses se réunirent au nombre d'environ deux cents, dans les environs de la maison de Riel, et prièrent instamment l'ancien Président du Gouvernement Provisoire de ne pas s'éloigner, l'assurant que des mesures énergiques et efficaces seraient prises pour le garder contre les assassins que l'on présumait devoir être excités par l'offre d'une récompense, joint à l'état de peine où les restreint le fanatisme d'hommes de qui on

devait attendre mieux. L'appréhension de pareilles tentatives est d'autant mieux fondée, que déjà Madame Riel et ses Demoiselles ont été l'objet de brutales insultes de la part d'hommes d'Ontario, qui entrèrent dans leur maison, le pistolet à la main, en proférant de hideux blasphêmes et d'horribles menaces de tuer le fils et le frère de ces dames éplorées. Ces faits et bien d'autres prouvent quel est, dans Manitoba, le résultat des procédés qui se multiplient dans Ontario. Dans la grande Province, on ne fait que du capital politique, dans la petite, on provoque des crimes.

Riel s'est montré cette fois plus grand politique et bien autrement patriote que M. Blake. Il a refusé de laisser agiter le pays à son occasion, lorsqu'il lui était si facile et peut-être si naturel de laisser l'excitation se produire et se croître, et c'est, dit-on, le lendemain de la tenue des assemblées aussi capables de le flatter et de le retenir, qu'il prit la résolution de s'exiler. Traitez cet homme comme vous le voudrez, ô vous! ses ennemis : mais il est bien certain que si lui et les siens avaient au cœur les sentiments qui vous animent, au lieu d'une seule victime, un grand nombre auraient eu le sort de Scott pendant le gouvernement provisoire et après.

La dernière session du dernier parlement fédéral s'ouvre en ce moment pour la troisème fois; probablement l'opposition va tenter de faire mousser à son profit, cette affaire Scott-Riel. Qu'on nous permette de le dire, il y a ici plus que la question d'un homme mort ou d'un homme vivant, il y a toute la question de l'Union Fédérale elle-même. La Confédération canadienne est à son début, ses amis comme ses ennemis savent qu'elle n'est pas encore assise sur des bases inébranlables, que son premier parlement ne se laisse point entraîner à lui porter un coup préjudiciable. Ontario vis-à-vis Manitoba, c'est la violence du fort qui veut écraser le faible, l'iniquité du riche qui veut ruiner le pauvre. Si les autres provinces de la Puissance se prêtaient à cette injustice, qui peut voir le triste résultat de cette politique d'oppression.

Qu'on ne le se dissimule pas, le Nord-Ouest a déjà failli compromettre la Confédération, ce malheur peut se reproduire. Il ne faut qu'un petit cailloux pour faire dérailler le convoi le plus rapide et le plus lourd. L'oppression d'un peuple, quelque faible qu'il soit, ne peut pas faire la prospérité de l'Etat auquel il appartient. Déjà on a que trop justifié le mouvement insurrectionnel des Métis de la Rivière-Rouge, en prouvant d'une manière bien évidente que leurs craintes et leurs appréhensions n'étaient que trop fondées, lorsqu'ils refusaient d'entrer dans la Confédération avant qu'on leur eut fait connaître la position qu'ils y occupaient et jusqu'à quel point ils seraient exposés à subir l'oppression dont ils se sentaient menacés.

Que le Parlement Fédéral, animé par des vues larges et judicieuses, rétablisse la confiance. La Puissance du Canada s'étend maintenant de l'Atlantique au Pacifique; pour maintenir l'ordre en cet immense territoire, il faut autre chose qu'une ligne télégraphique : il faut que la confiance mutuelle règne entre les provinces; il faut que tous les gens raisonnables puissent; compter sur la sagesse, l'impartialite et l'équité des Chambres Federales. Il faut que tout le monde se sente chez soi. Il faut que la bannière qui flotte sur nos têtes soit un drapeau uni et protecteur.

Que les hommes sages et justes d'Ontario, et il n'en manque pas, nous pardonnent d'avoir parlé de certains partis dans leur Province, comme nous l'avons fait. Nous avons entendu bien des gens d'Ontario gémir sur les méfaits et l'ignomineuse conduite de quelques-uns de leurs compagnons à Manitoba. Le temps est venu d'en finir avec ces odieux moyens d'excitation. Encore une fois et on ne saurait trop le répêter : ce sont des hommes d'Ontario qui ont causé les troubles de la Rivière Rouge. Ce sont des hommes d'Ontario qui continuent l'excitation; sans eux le pays serait calme et tranquille, le peuple de la Rivière Rouge a fait ses preuves avant l'arrivée de ceux qui ont bouleversé le pays, alors deux hommes de police suffisaient : aujourd'hui, le budjet de la petite Province de Manitoba est grevé de la somme de dix mille piastres pour maintenir une police à Winnipeg, village de, à peu près trois cents âmes. Pourquoi ? Pourquoi cette force considérable et souvent insuffisante ? Tout le monde le sait à Manitoba, comme nous avons pu nous en convaincre par nos propres yeux pendant notre visite en cette Province.

Si Riel n'avait pas eu le bon esprit de se retirer, le gouvernement d'Ontario n'aurait pas eu d'avantage à payer les $5,000 qu'il a votées, mais bien sûr le gouvernement de Manitoba aurait eu à les dépenser et au-delà, pour empêcher les assassinats et honteuses tentatives, conséquences naturelles de la résolution et du vote de M. Blake.

En disant M. Blake, nous n'ignorons pas la triste majorité que ces tristes procédés ont groupée autour du nouveau cabinet. En admirant le courage qui a animé l'Hon. M.

Cameron à s'isoler en cette circonstance, nous avons déploré la lâche hardiesse de l'Hon. M. Scott, d'Ottawa, qui n'a pas craint d'affirmer que sur cette question, il a, l'année dernière, voté contre sa conscience, par esprit de parti!...... Quelle garantie peuvent donner des hommes qui savent ainsi sacrifier les convictions et la conscience à l'esprit de parti?...... Si l'Honorable Commissaire des Terres a pu, comme il nous en assure lui-même, voter l'année dernière contre ses convictions et sa conscience, qui peut affirmer qu'il n'a pas fait la même chose cette année? qui peut affirmer qu'il ne fera pas toujours la même chose? M. Scott, sans s'en douter probablement, explique bien des choses. L'esprit de parti!...... Oui l'esprit de parti seul, et non l'esprit de justice, peut inspirer ce qui s'est fait et dit à Ontario en général quand il s'est agi de Manitoba et du Nord-Ouest.

UN CANADIEN QUI A VISITÉ MANITOBA

POUR Y DÉCOUVRIR LA VÉRITÉ